



FÉDÉRATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES
SCHWEIZERISCHER FREIBERGERVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA
RAZZA FRANCHES-MONTAGNES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Présidence FSFM : Bernard Beuret continue

Réunis en assemblée le 18 avril 2013 à Riedholz, les 133 délégués de la Fédération suisse du Franches-Montagnes (FSFM) ont renouvelé leurs organes dirigeants en élisant le président et le comité pour un nouveau mandat de quatre ans. Outre les élections statutaires, les délégués ont pris connaissance des rapports d'activités de l'année écoulée et adopté un programme d'activités chargé pour l'année en cours.

En élisant Bernard Beuret à la présidence de la FSFM pour un nouveau mandat, les délégués ont démontré qu'ils souhaitent de la continuité à la tête de leur Fédération. La qualité du travail accompli par Bernard Beuret et tout le comité a ainsi été reconnue par près des deux tiers des délégués présents. Au niveau du comité, Chantal Pape-Juillard de Damvant (JU) fait son entrée en remplacement de Jürg Zumbrennen démissionnaire. Avec cette nomination, le canton du Jura reprend son 3^{ème} siège laissé au canton de Berne il y a plus de 10 ans. La règle selon laquelle les régions sont représentées au sein du comité selon l'effectif de chevaux est à nouveau pleinement respectée.

Dans son rapport de l'année écoulée, Bernard Beuret a dressé un bilan très mitigé quant au résultat de PA 2014-2017, en particulier concernant l'élevage chevalin. Avec la suppression des contributions aux animaux consommant des fourrages grossiers et des contributions pour la garde d'animaux dans les régions aux conditions difficiles ainsi que le refus d'une protection accrue contre les importations chevaux, l'élevage chevalin suisse poursuivra sa régression d'une manière préoccupante. A terme, c'est l'existence même de l'élevage suisse qui est en jeu. La FSFM va répondre à la consultation au sujet des 16 ordonnances d'application de PA 2014-2017 en veillant à ce que ces dispositions n'aillent pas plus loin que la volonté du législateur, notamment concernant les exigences en matière de protection des animaux. A ce sujet, la FSFM dénonce les attaques régulières et infondées des milieux de la protection des animaux contre l'élevage chevalin indigène, en particulier contre l'abattage de poulains alors que l'on importe plus de 90% de la viande de cheval issue d'animaux détenus dans des conditions souvent catastrophiques.

Les activités de la FSFM durant ces prochains mois seront très riches et intenses. Les nouveaux statuts et règlements nécessiteront des adaptations techniques importantes. Suite à la diminution du soutien de la Confédération à l'élevage dès 2014, une nouvelle politique financière devra être définie. Finalement la promotion du cheval en Suisse va se renforcer notamment par une campagne publicitaire dans les journaux spécialisés.

Finalement les délégués ont approuvé une demande faite par le syndicat de la Singine (FR) de permettre aux chevaux FM de participer à des épreuves d'attelage à partir de 3 ans (règle actuelle : 4 ans). Avec cette décision de principe, la FSFM va entre en négociation avec la FSSE pour que cette demande soit acceptée

Riedholz, le 18 avril 2013

Fédération suisse du Franches-Montagnes

Personnes de contact :

- Bernard Beuret, président FSFM, 032 438 82 48 / 079 849 65 77
- Stéphane Klopfenstein, gérant FSFM, 026 676 63 42 / 076 583 70 33